



PREFET DE L'HERAULT

AVIS

Par arrêté préfectoral n° DDTM34-2015-03-04757 du 16 mars 2015, sont autorisés les travaux à entreprendre par le maître d'ouvrage « Angelotti Aménagement » pour l'aménagement urbain « Les Jardins d'Hélios » sur la commune de Courmonterral au titre des articles L214-1 à 6 et R214-1 et suivants du code de l'Environnement.

Les travaux seront suivis et coordonnés par le maître d'ouvrage « Angelotti Aménagements », sis, Le Red Line, 85 avenue Georges Frêche, 34170 Castelnaud-le-Lez

Le dossier et les prescriptions à observer pour cette réalisation seront tenus à la disposition du public pendant un an, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- à la Mairie de Courmonterral

12 avenue Armand Daney - 34660 Courmonterral

A titre indicatif les heures d'ouverture des bureaux sont les suivantes:

- le lundi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
- le mardi et mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- à la Préfecture de l'Hérault

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau de l'Environnement

34, place des Martyrs de la résistance

34062 Montpellier Cedex